

Bernex - Chantier Saule-Creux



Plan d'étape de chantier A.1

Date de l'étape: A1-A2 : travaux préparatoires (accès riverains garantis) : 02.09.24 au 21.10.24
 A1-A2 : travaux CAD (accès riverains garantis au mieux avec possibilité de mesures restrictives temporairement) : 22.10.24 au 27.01.25
 A1-A2 : travaux amex (accès riverains garantis) : 28.01.25 au 04.04.25

A.1

Index	Modification	Date	Date
A			
B			
C			
D			


 Ctec Technicien Concrets
 61, rue de la Vallée
 Case Postale 1711
 CH-1211 Genève 04
 T +41 22 88 88 88
 F +41 22 88 88 88
 info@ctfec.ch

Echelle: 1:250
 Commune: Bernex
 Date: 25.08.2024
 Dessiné: DCT
 Coordonné: TST/AMU
 Fichier: CTEC - 28889 0 GE-CH Bernex-Travaux Saule-Creux 01 Plans
 N° de plan: 2302019
 Format: Format de papier prépondant (1595,00 x 762,00 mm)
 Source: SIG

<p>Légende chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> Emprise de chantier SIG Frontière emprise étape précédente Base de vie Emprise de chantier provisoire Emprise de chantier AMEX Pont léger Lattes rouges et blanches de chantier Clôture type MUBA Dispositif de retenue mobile, type Seroac Blocs MAPS Marquage existant Marquage projeté Marquage supprimé Bordure existante Bordure projetée Bordure supprimée Bande collée Limite parcellaire Potelets Existants / Projétés / Supprimés Balise Cône flash Lampe flash Cheminement de déviation des piétons Cheminement de déviation des cycles Accès au chantier Gestion de la circulation à la palette Agent de sécurité Carrefour au signalant 	<p>Légende SV</p> <ul style="list-style-type: none"> Signalisation existante Signalisation projetée Signalisation supprimée Mât existant Mât projeté Mât supprimé
---	--

IMPORTANT - ACCES SIS

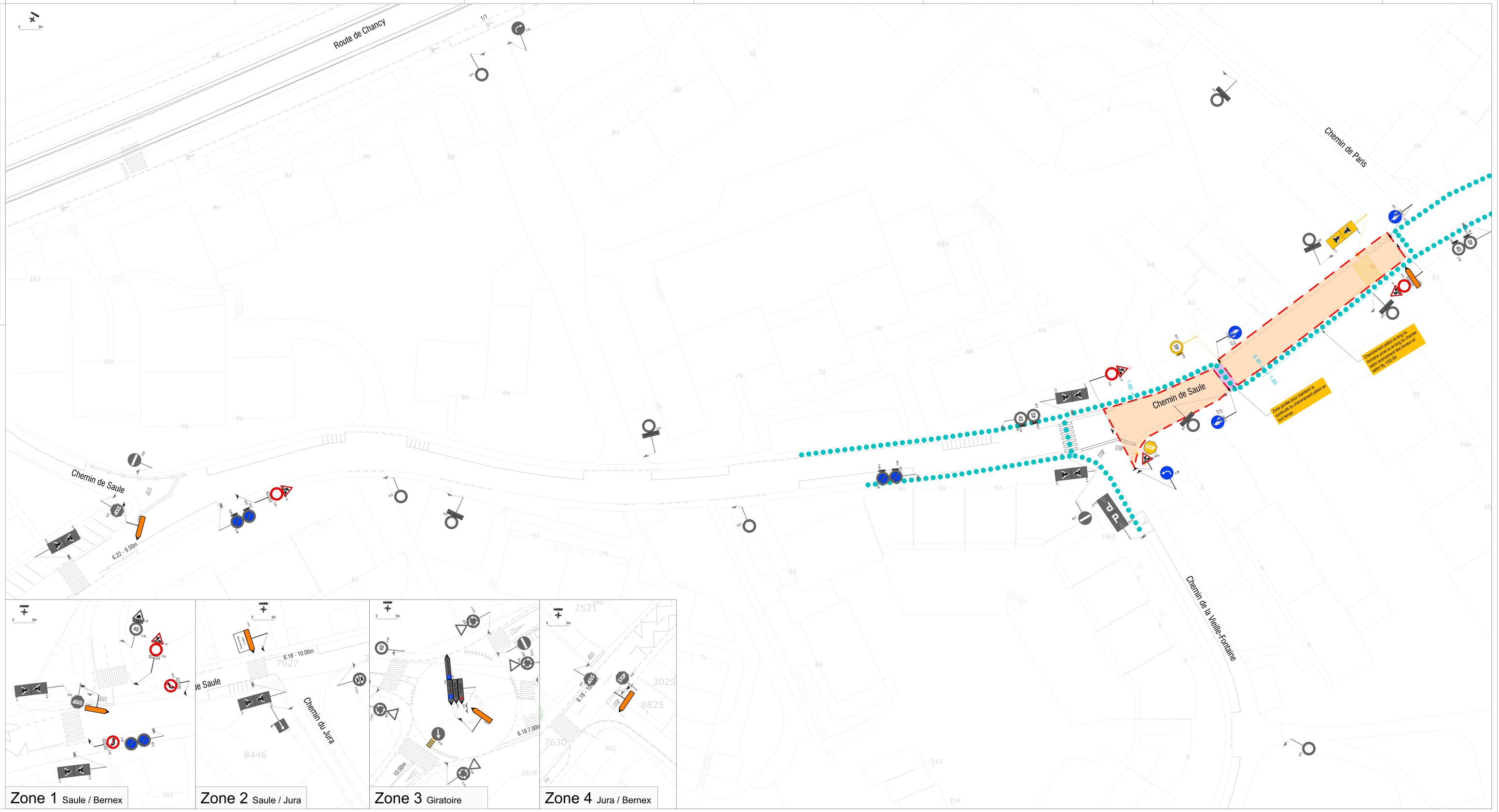
Les accès pour les services de secours doivent être maintenus en tout temps. L'entreprise réalisant les interventions de chantier doit s'engager à respecter les règles suivantes :

En journée : maintien d'une piste chantier de 3m de large minimum, sans obstacle ou libérable en quelques minutes

De nuit : aucun stationnement ou matériel sur la piste chantier, qui doit rester libre de tout obstacle

Des places d'interventions de 5x12m doivent être maintenues ou pouvoir être rapidement installées chaque 25m minimum. Ces places de travail ne sont nécessaires que lorsque les bâtiments bordant la voirie dépassent 8.50m. Le trottoir ou tout autre élément carrossable comptent dans le gabarit.

Le stockage de matériaux peut se faire au centre de l'emprise de chantier, pour autant qu'il ne dépasse pas 20m de long



<p>Zone 1 Saule / Bernex</p>	<p>Zone 2 Saule / Jura</p>	<p>Zone 3 Giratoire</p>	<p>Zone 4 Jura / Bernex</p>
-------------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------	------------------------------------